



GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES  
DE NICE ET DE LA REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR

**BULLETIN D'INSCRIPTION - 34<sup>ème</sup> ANNEE**

**La date et le lieu de l'exposition sera communiquee ultérieurement**

A retourner à « L'AIGLE DE NICE » Résidence Octopussy – 133 route de Bellet – 06200 NICE

COTISATION : **35€** - THEME LIBRE

PARTICIPATION :

PEINTURE HUILE, ACRYLIQUE, AQUARELLE, PASTEL, PHOTO D'ART :

Moins de 73 x 60 cm	Par œuvre , <b>65 €</b>
Pour les 73 x 60 cm à 100 x 81 cm (Max 40 F)	Par œuvre , <b>110 €</b>
Au delà de 40F	Par œuvre, <b>300 €</b>

SCULPTURE :

Poids de 0 à 25 kg	Par œuvre , <b>55 €</b>
Poids de 26 à 50 kg	Par œuvre , <b>80 €</b>
Au delà de 50kg	Par œuvre, <b>200 €</b>

<b>Nom</b>			
<b>Prénom</b>			
<b>Pseudonyme</b>		<b>Age</b>	
<b>Nationalité</b>			
<b>Adresse</b>			
<b>Ville</b>		<b>Code Postal</b>	
<b>Pays</b>			
<b>Tel d'Atelier</b>			
<b>Tel personnel</b>			
<b>Fax</b>			
<b>Adresse Email</b>			
<b>Site Internet</b>			



Nombres d'œuvres participant au Grand Prix : **(Maximum 3 œuvres)**


Titre des œuvres	Dimensions	Valeur en Euro €	Matières

+ Participation aux frais d'assurance : **5 €**

Le bulletin doit être accompagné d'une photo papier par œuvre présentée ou un CD

**Délais d'inscription** : 8 septembre 2022 pour les Artistes de toutes les nations

En cas de paiement par chèque bancaire, celui-ci doit être joint au bulletin d'inscription (*cotisation et participation*) par envoi en suivi ou recommandé

- En ligne, via  **PayPal** : [paypal.me/aigledenice](https://paypal.me/aigledenice)
- Par chèque bancaire, à l'ordre de « **L'AIGLE DE NICE** »
- Par virement : Ajouter une copie de la confirmation de l'ordre de virement (Le RIB est disponible au sur simple demande auprès de l'association par email à [president@aigledenice.com](mailto:president@aigledenice.com))
- **Attention** : L'envoi d'argent en espèces est formellement interdit

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement et d'en accepter toutes les conditions.*

(Votre ville) ..... (Date)..... (2)

Signature **obligatoire** de l'Artiste :

**(1)** : Obligatoire même si les œuvres ne sont pas à vendre

**(2)** : date et signature obligatoires suivies de la mention « lu le règlement et approuvé ».

L'Aigle de Nice, Résidence Octopussy, 133 route de Bellet, 06200 Nice  
Tel : 04 93 18 05 89 ou 06 75 49 95 58 Mobile du Président : 06 08 51 21 47  
Web : [www.aigledenice.com](http://www.aigledenice.com) Email : [president@aigledenice.com](mailto:president@aigledenice.com) - [alainbideaux@gmail.com](mailto:alainbideaux@gmail.com)



## REGLEMENT 34<sup>ème</sup> EDITION

L'Association à but non-lucratif L'AIGLE DE NICE dont le **Siège Administratif** se trouve au **133 route de Bellet 06200 NICE**, organise chaque année le **GRAND PRIX INTERNATIONAL D'ARTS PLASTIQUES DE NICE et de la REGION PROVENCE ALPES COTE D'AZUR (GPIAP)**.

Cette importante manifestation est ouverte à tous les Artistes Peintres et Sculpteurs Amateurs et Professionnels Français et Etrangers. Son thème est libre.

### CONDITIONS PARTICULIERES

Pour y participer l'Artiste devra adresser au siège administratif et correspondance de **L'AIGLE DE NICE** :

1. Le montant de sa cotisation donnant droit à l'inscription : **35 euros**
2. Le montant de la participation aux frais d'assurance : **5 euros**
3. Les droits de participation selon les modules énumérés plus haut : PEINTURE, DESSINS, SCULPTURES...

Au-delà de ces dimensions ou de ces poids, une demande de dérogation devra être formulée à Monsieur le Commissaire Général. **A ce sujet, il est précisé que les œuvres hors norme seront livrées à la salle d'exposition soit par l'Artiste lui-même ou un transporteur et repris dans les mêmes conditions sans que l'association organisatrice ne soit sollicitée à un aucun moment pour des formalités ou des modalités de réexpédition.**

**SEULES LES CREATIONS SONT ADMISES ! LES COPIES SONT EXCLUES.**

Les inscriptions sont closes le 8 septembre de chaque année pour tous les artistes

**IMPORTANT** : Il est formellement interdit d'envoyer de l'argent en espèces avec l'inscription. Nous déclinons toutes responsabilités. Règlement par chèque, mandat cash ou virement bancaire - envoi en recommandé ou lettre suivie.

L'Artiste a la possibilité d'inscrire une à trois œuvres et **écrira lisiblement le titre au dos de chacune de ses œuvres.**

**Tous les frais d'expédition et de réexpédition sont à la charge de l'Artiste. Aucun envoi ne sera accepté si l'Artiste reste redevable des frais d'expédition au transporteur.**

Pour tous paiements en eurochèque ou chèques étrangers, rajouter 25,00 € par chèque établi pour frais bancaires. **Inutile de nous envoyer les œuvres originales avant de connaître les résultats de la présélection.**



**L'Artiste sera informé de sa sélection par courrier simple vers le 16 septembre** et recevra les directives à suivre pour l'envoi des œuvres originales et l'insertion dans le catalogue officiel.

Inutile de nous envoyer les œuvres originales avant de connaître les résultats de la pré-sélection et merci de suivre les indications que vous recevrez par la suite.

**Suivant la formule consacrée par les SALONS et GRANDS PRIX :**

Les Artistes exposants devront assurer obligatoirement les œuvres sélectionnées contre tous les risques (incendie, détérioration, perte, vol, etc.) et être couverts par une responsabilité civile pour tout dégât ou accident qu'il pourra provoquer.

L'association l'Aigle de Nice organisatrice du Grand Prix International d'Arts Plastiques décline toute responsabilité pour les dommages qui pourraient être causés aux œuvres au cours du transport et pendant toute la durée de l'exposition ainsi que toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts qui pourraient être exposés.

Obligation est faite aux Artistes non assurés de renoncer à tous recours contre l'Aigle de Nice, Association organisatrice ainsi que les Municipalités et Galeries qui nous reçoivent et d'obtenir de leurs assureurs la même renonciation sans réserve.

Les Sculpteurs devront s'équiper, si nécessaire, d'un socle pour leurs œuvres.

L'Aigle de Nice ne peut engager sa responsabilité sur le territoire National et à l'étranger, elle est seule souveraine dans ses décisions, ses responsabilités et ses publicités dans l'organisation du Grand Prix. Les Artistes exposants autorisent l'Aigle de Nice à reproduire leurs œuvres sur tous supports publicitaires : affiches, cartons d'invitation, photos, vidéos, revues de presse, tee-shirts, et autres.

**ATTENTION TRES IMPORTANT :**

**Les Peintures non reprises à la fin du Grand Prix seront stockées dans un local sécurisé et coûtera à l'Artiste la somme de 10 € par œuvre et par mois de stockage, et 20 € mensuels par sculpture.**

**L'AIGLE DE NICE se réserve le droit en cas de FORCE MAJEURE de :**

1. Modifier les dates et heures d'ouverture.
2. Annuler la manifestation (dans cette dernière hypothèse et tenant compte des frais de publicité engagés, 50% seulement de la participation seront remboursés. La cotisation reste acquise à l'Aigle de Nice. Le remboursement s'effectuera via PayPal.



3. En cas de désistement, la participation versée ne sera pas remboursée aux exposants, sauf en cas de force majeure sur justificatif (Accident, maladie, décès, etc.)
4. L'Artiste qui remporte un Prix à L'Aigle de Nice devra **obligatoirement** faire figurer dans toutes ses démarches ou autres la mention du Grand Prix de l'Aigle de Nice ou il a été primé.

Ce Règlement est valable pour toutes les expositions sans exception y compris celles dites «*intermédiaires*». En signant ce règlement, vous reconnaissez avoir pris connaissance de toutes nos conditions.

**Alain BIDEAUX**

*Président- Fondateur*

*Commissaire Général de l'Aigle de Nice*

**Pris connaissance du règlement**

Signature lisible obligatoire de l'Artiste